



Korian verse une prime exceptionnelle et accompagne ses salariés concernés par la prime d'activité

Le groupe Korian, leader européen des services de soins et d'accompagnement des seniors, complète sa prime de 13^{ème} mois (mise en place en 2017) par le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans le cadre de la loi portant sur les mesures d'urgence économique et sociale en date du 26 décembre 2018.

Cette prime de 200 euros sera versée d'ici au 31 janvier 2019 à tous les collaborateurs présents au 31 décembre 2018, en fonction de leur temps de travail et de leur temps de présence effective, qui perçoivent un salaire inférieur ou égal à 2 000 euros bruts par mois.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'accord sur la Qualité de Vie au Travail signé en novembre 2017, Korian mobilise une équipe dédiée pour accompagner ceux de ses collaborateurs concernés dans la constitution de leur dossier de demande de prime d'activité. Ce dispositif, qui prend la forme d'une permanence téléphonique, sera opérationnel à compter du 14 janvier 2019.

A propos de Korian

Korian, expert des services de soin et d'accompagnement aux seniors, gère le premier réseau européen de maisons de retraite médicalisées, de cliniques spécialisées, de résidences services, de soins et d'hospitalisation à domicile avec près de 800 établissements. Présent dans quatre pays (France, Allemagne, Belgique et Italie) au service de 300 000 patients et résidents, le Groupe dispose de plus de 76 000 lits et emploie près de 50 000 collaborateurs. www.korian.com



@_Groupe_Korian



<https://www.linkedin.com/company/groupekorian/>

Contact médias :

Marjorie Castoriadis

Responsable Médias Korian

marjorie.castoriadis@korian.fr

Tél. : 01 55 37 53 11 / 07 63 59 88 81